





Annexe 1 : Liste des pièces à fournir

Pièces	Type de demandeur concerné / type de projet concerné	Pièce jointe	
Pièces relatives au porteur			
Pour le chef de file (ou porteur unique)			
Relevé d'identité bancaire (RIB).	Tous		
Exemplaire des statuts à jour, datés et signés.	Tous sauf maîtrise d'ouvrage publique et personnes physiques		
Preuve de la représentation légale (délibération, décision de conseil d'administration) et pouvoir accordé au signataire par le représentant légal (mandat, pouvoir, délégation de signature) si nécessaire.	Personne morale (hors GAEC), groupements d'agriculteurs (dont CUMA), associations, fondations, collectivités		
Copie d'une pièce d'identité valide.	Toutes personnes physiques et tous les associés des GAEC. Représentant légal pour les autres personnes morales et groupements d'agriculteurs		
Courrier d'engagement du porteur de projet (Annexe 2) valant attestation sur l'honneur: - du respect des obligations légales, administratives, sociales, fiscales, comptables, - de non récupération de la TVA, - de non activité économique.	Tous		
Liste des membres du bureau et du Conseil d'administration	Fondations et associations		
Notification (ou copie de l'arrêté préfectoral) de reconnaissance de la structure en tant que GIEE (fourni au titre de l'éligibilité si la demande est déposée par le GIEE). Ce document sera demandé directement au service gestionnaire des GIEE de la DRAAF.	GIEE		
Pour chaque partenaire			
Certificat d'immatriculation indiquant le n° SIRET de moins de 3 mois. Ce document peut être obtenu à partir du n°SIRET sur https://avis-situation-sirene.insee.fr/	Tous		
Exemplaire des statuts à jour, datés et signés.	Tous sauf maîtrise d'ouvrage publique et personnes physiques		

Pièces	Type de demandeur concerné / type de projet concerné	Pièce jointe	
Fiche partenaire (Annexe 3) valant attestation sur l'honneur: - du respect des obligations légales, administratives, sociales, fiscales, comptables, - de non récupération de la TVA, - de non activité économique, - du mandat au chef de file	Tous		
Preuve de la représentation légale (délibération, décision de conseil d'administration) et pouvoir accordé au signataire par le représentant légal (mandat, pouvoir, délégation de signature) si nécessaire	Personne morale (hors GAEC), groupements d'agriculteurs (dont CUMA), associations, fondations, collectivités		
Copie d'une pièce d'identité valide	Toutes personnes physiques et tous les associés des GAEC. Représentant légal pour les autres personnes morales et groupements d'agriculteurs		
Liste des membres du bureau et du Conseil d'administration	Fondations et associations		
Notification (ou copie de l'arrêté préfectoral) de reconnaissance de la structure en tant que GIEE (fourni au titre de l'éligibilité si la demande est déposée par le GIEE) Ce document sera demandé directement au service gestionnaire des GIEE de la DRAAF.	GIEE		
Pièces relatives aux dépenses prévisionnelles et au plan de financement			
Attestation de minimis (Annexe 4)	Chef de file et partenaires.		
Budget prévisionnel (Annexe 5)	Chef de file		
Plan de financement (Annexe 6)	Chef de file		
Justificatifs des dépenses prévisionnelles et du caractère raisonnable du coût présenté. Sur demande de la DRAAF lors de l'instruction.	Centralisé par le chef de file		
Mandat pour la gestion de l'aide et engagement relatif au projet (Annexe 8) valant convention de partenariat. A fournir après notification d'attribution de l'aide.	Chef de file et les partenaires		
Pièces relatives au projet et au	x critères de sélection		
Plan d'action prévisionnel (Annexe 7)	Chef de file		
Toute pièce justifiant que le projet répond à l'un (ou plusieurs) des critères de sélection (attestation de formation des animateurs du projet, courrier d'engagement de partenaires hors consortium, devis prévisionnel d'accompagnement par des structures externes spécialisées)	Chef de file		

Les autres données relatives aux porteurs de projets et nécessaires à l'instruction seront récupérées par la DRAAF sur le site : https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/